



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES DE
ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

ASSOCIATION LOI DU 1/7/1901
(N° SIREN 401.480.827/SIRET 401.480.827.000.21)

16/10/2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cœur de Carnolès : Un déni de concertation pour un mégaprojet flouté

C'est par un *post* de la commune de Roquebrune Cap Martin sur le réseau social Facebook, suivi d'un communiqué des lauréats, le groupe ICADE filiale de la Caisse des dépôts et EMERIGE, que l'ASPONA a appris l'attribution du macro-lot immobilier sur la **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Cœur de Carnolès**. Depuis le mois de mai, nos relances et multiples demandes d'information adressées au Président de la CARF, Yves Juhel, et au Président de la SPLA (société publique locale d'aménagement), Patrick Cesari, étaient restées lettre-morte.

Il nous importait de savoir quelles suites seraient données à la consultation publique de mars, exigée par le commissaire enquêteur lors de la révision du Plan local d'urbanisme, et au cours de laquelle **une centaine de personnes ont exprimé leurs craintes et souhaits**, notamment sur :

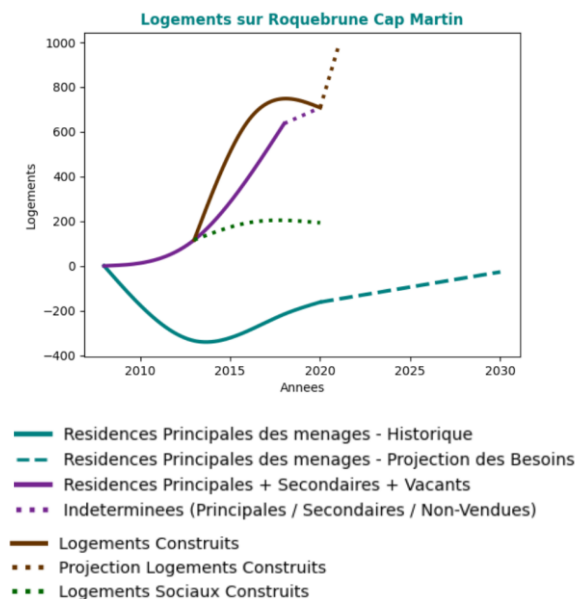
- la piétonnisation de la future voie interne « Rambla », au lieu d'en faire une *rue traversante* et d'accès aux immeubles avec plus de 12 000 véhicules / jour (3 500 aux heures de pointe) ;
- l'insuffisance et l'inadaptation du parc de stationnement prévu sous les immeubles, aggravées par l'implantation d'un supermarché, les livraisons par des poids-lourds et les véhicules de la clientèle dont on découvre l'existence seulement aujourd'hui ;
- la mixité sociale urbaine, au lieu d'une concentration des logements sociaux dans des immeubles dédiés, dont celui accueillant le supermarché ;
- la préservation de 30% d'espaces verts de pleine terre pour le Parc paysager au Sud (% existant du temps de la Base aérienne) au lieu des 16% restants à cause de l'entassement d'équipements publics, dont certains inutiles et archaïques, comme le « théâtre de verdure » ou « la terrasse avec vue sur la voie ferrée » ;
- le désenclavement du quartier vers la mer, avec l'élargissement des rues sous la voie ferrée et l'offre de stationnements supplémentaires pour les usagers de la gare.

La concertation légitimement attendue de la procédure appelée ZAC se trouve ainsi dévoyée, alors que le droit des citoyens à participer à la vie démocratique de manière continue est formellement reconnu en France depuis février 2008 et largement mis en œuvre sur le territoire national. Au point que, face à cette carence, l'ASPONA s'est chargée elle-même d'organiser une réunion d'information publique le 26 mars.

L'ASPONA dénonce une culture du secret qui, dès la consultation de 2018, a consisté à ne publier que des documents obsolètes, et surtout un manque de vision globale sur le devenir du quartier. Celui-ci est exposé à se transformer en îlot de chaleur, en raison de

l'artificialisation prévue et de la circulation induite par l'arrivée de près de 1 000 nouveaux habitants dans un secteur déjà saturé matin et soir, et situé dans une cuvette.

Il sera bien temps de lancer une étude sur la mobilité, une fois arrêté le projet de réalisation de dix immeubles d'habitation de 7 étages et trois niveaux de parking enterrés !



Nous ne pouvons cautionner le faux argument invoqué de la nécessité de produire des logements sociaux pour expliquer cette juteuse opération immobilière de près de 200 M€ hors taxes. En effet, depuis 2008 (source INSEE), la commune a enregistré la construction de 777 logements, la disparition de 222 logements locatifs sociaux (-50%) et, parallèlement, la diminution de 180 résidences principales coïncidant avec une chute de 5% de sa population. En conséquence, le parc des résidences secondaires est passé de 49% au taux record de 53% !

L'ASPONA appelle la population de Roquebrune Cap Martin et de la Riviera Française à se mobiliser pour sauver ce qui peut encore l'être et surtout réorienter la conception de la partie publique longeant l'avenue de la Paix, dans le sens d'un aménagement sobre et satisfaisant pour le cadre de vie et la santé des habitants. C'est un droit légitime que tout citoyen peut invoquer face à une carence de la commune ou de la communauté d'agglomération.

Il existe d'autres options que de transformer le quartier des Plages en une médiocre zone dortoir de Monaco. Nous y veillerons aussi pour l'autre projet qui se profile sous le nom de « Carnolès campagne » à proximité de la vallée du Gorbio.

Retrouvez-nous sur notre site : www.aspona.org ou sur www.facebook.com/ASPONA ou sur Twitter

Contact : info@aspona.org

adresse postale : BP17 - 06501 MENTON Cedex